



PRÉFET DU HAUT-RHIN

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Pôle Risques Miniers

Affaire suivie par M. Benjamin BENOIT

Tel : 03 88 13 06 23 - Fax : 03 88 13 05 60

mel : benjamin.benoit@developpement-durable.gouv.fr

Mulhouse, le 29 mars 2019

Relevé de conclusions
de la réunion du bureau de la CSS MDPA-STOCAMINE
tenue le 29 mars 2019
à la sous-préfecture de Mulhouse

1 – Rappel documentaire

L'article 4 du règlement intérieur de la CSS MDPA-StocaMine prévoit que les décisions du bureau fassent l'objet d'un relevé établi par la DREAL ; c'est l'objet du présent document.

Les missions principales du bureau sont de :

- choisir les dates et lieux des réunions de la CSS ;
- définir les ordres du jour ;
- préciser, au besoin, la forme sous laquelle les informations sont transmises aux membres de la commission ;
- décider si les réunions de la commission ou certaines d'entre elles sont ouvertes au public et aux médias ;
- faire exécuter et suivre les éventuelles décisions prises par la commission pour son fonctionnement.

Selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 modifié portant création de la CSS MDPA-StocaMine, le bureau est composé d'un président et d'un représentant par collège.

Tous les membres du bureau sont présents (cf. liste de présence annexée)

La réunion de bureau s'est déroulée dans les locaux de la sous-préfecture de Mulhouse , le 29 mars 2019 en présence des membres du bureau suivants :

- M. CHAVANNE, sous-préfet de Mulhouse représentant le Collège « Administrations de l'État », président
- M. GOEPFERT, représentant le collège « Elus des collectivités territoriales »
- Mme SCHUMPP, représentant le collège « Exploitant »
- M. PAPIN, représentant le collège « Salariés »
- M. DUBEL représentant le collège « Riverains »

La réunion du bureau a pour objet l'organisation de la future CSS et plus particulièrement son ordre du jour.

- **2 – Relevé des échanges du bureau**

A titre liminaire, M. DUBEL :

- Marque son regret du transfert du suivi du dossier StocaMine de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller à celle de Mulhouse ;
- Rappelle son mécontentement d'avoir découvert en séance, lors de la dernière commission du 21 janvier, les documents objets des travaux de la commission, en particulier le rapport commandé auprès du BRGM par le ministère de la transition écologique et solidaire sur la faisabilité d'un déstockage intégral, interdisant de fait tout examen préalable par les partenaires de la commission ;
- Considère anormal de ne pas avoir été destinataire d'un exemplaire papier de ce même rapport ;
- Proteste contre le fait qu'il n'y aurait, selon ses informations, « pas de débat possible » à l'occasion de la réunion locale de présentation du rapport BRGM annoncée le 8 avril 2019.

Concernant, le rattachement du dossier à la sous-préfecture de Mulhouse, M. le sous-préfet a rappelé le rattachement récent de la commune de Wittelsheim à l'arrondissement de Mulhouse et qu'il était logique que les dossiers suivent la compétence territoriale. Au surplus, la sous-préfecture de Mulhouse a géré avec la DREAL et la DDT le dossier des déclarations d'arrêt définitif des travaux de l'ensemble des sites miniers de communes qui étaient majoritairement situés sur le territoire de l'arrondissement de Mulhouse.

Concernant la transmission papier du rapport BRGM, la DREAL rappelle que ce rapport est rendu public, disponible sur Internet (à l'adresse <https://www.brgm.fr/projet/stocamine-expertise-sur-delais-risques-couts-destockage-dechets>). M. Dubel indiquant qu'il n'était pas en capacité de le télécharger, le maire de Wittelsheim s'est proposé de lui fournir les moyens d'en imprimer un exemplaire papier sur moyens municipaux.

Concernant l'absence de débat possible le 8 avril au soir, M. le sous-préfet de Mulhouse a démenti cette information sans doute mal interprétée par la presse car aucune autre indication dans une invitation ou dans un échange verbal du maire ne peut laisser croire que la parole de la salle serait confisquée.

La DREAL rappelle que le ministre de la transition écologique et solidaire a tenu à réunir, le 12 février 2019, les élus locaux et parlementaires du territoire afin de leur expliquer la démarche qui a précédé la CSS du 21 janvier 2019 l'ayant conduit à confirmer sa décision de poursuivre dans les meilleurs délais le confinement des déchets restants à StocaMine.

Son communiqué de presse a été transmis aux membres de la CSS le 1er mars. Le ministre y annonce notamment :

- L'organisation d'une réunion locale de présentation du rapport du BRGM aux citoyens intéressés, à l'initiative et sous l'autorité du Préfet du Haut-Rhin ;
- Le lancement d'une étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel, en parallèle de la poursuite du confinement, et étalé jusqu'à 2027 ; cette étude devra rendre ses conclusions d'ici un an au plus tard ;
- Qu'il tiendra informé l'ensemble des parties prenantes, élus locaux, parlementaires et associations, du calendrier et des modalités de mise en œuvre des travaux de confinement.

La réunion locale de présentation du rapport du BRGM aux citoyens intéressés sera organisée le 8 avril à 19 heures Salle Grassegert à Wittelsheim.

L'article 4 du règlement intérieur de la CSS MDPA-StocaMine prévoit que le président peut convoquer le bureau ou la commission en séance plénière sur proposition d'au-moins trois membres du bureau. Les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire justifient la convocation d'une CSS pour informer les membres de la commission du calendrier et des modalités de mise en œuvre des travaux de confinement et engager une concertation sur le cahier des charges de l'étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel.

La date du 11 avril à 9h00 et le lieu Salle Grassegert à Wittelsheim sont retenus pour la prochaine CSS.

M. le sous-préfet de Mulhouse expose que les travaux de la commission ne seraient pas ouverts au public, la réunion du 8 avril aura, par nature, déjà satisfait l'attente collective. La décision en la matière appartient au bureau ; cette proposition n'a pas été contestée.

De même aucune demande « préalable » de la presse n'a encore été reçue ; la décision en la matière appartiendra au préfet du Haut-Rhin en tant que président, le cas échéant.

Il est convenu que la CSS comportera également de manière introductive :

- l'adoption du compte rendu de la CSS du 21 janvier 2019, document qui a été transmis aux membres de la commission , le 28 février et qui n'a pas fait, depuis, l'objet d'observations écrites reçues au secrétariat ;
- Une actualisation du règlement intérieur portant sur le transfert de dossier de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller à celle de Mulhouse, l'actualisation des sites Internet sur lesquels seront publiés les documents et le rajout d'un lien sur le site de la commune de Wittelsheim ;
- une information relative à l'arrêté préfectoral de composition de la CSS, actualisé et consolidé, reprenant la totalité de la composition de la commission par souci de lisibilité et mentionnant la participation *es qualités* notamment des représentants du collège exploitant, évitant des changements nominatifs réguliers.

Monsieur Dubel demande ensuite à disposer du bilan financier du déstockage partiel de déchets mercuriels et indique qu'il exprimerait une demande d'une étude supplémentaire sur le déstockage partiel ou total ; Mme Schumpp préparera un document synthétique en ce sens.

La DREAL interroge enfin les membres du bureau pour savoir s'ils souhaitent que figure à l'ordre du jour un point relatif à la prorogation du délai pour statuer sur la déclaration d'arrêt des travaux miniers des quatre dernières concessions MDPA. Après débat, il est convenu de ne pas surcharger le programme de la commission et de ne pas créer de confusion avec des travaux miniers distincts des travaux prévus sur le site StocaMine.

• 3 – Fixation de l'ordre du jour de la commission du 11 avril

En conclusion, l'ordre du jour suivant est établi :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2019 ;**
- 2) **Actualisation du règlement intérieur et de la composition du bureau ;**
- 3) **Bilan financier du déstockage partiel du mercure contenu dans les déchets ;**
- 4) **Consultation sur le cahier des charges de l'étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel, en parallèle de la poursuite du confinement ;**
- 5) **Calendrier et modalités de mise en œuvre des travaux de confinement.**

En marge des discussions sur l'ordre du jour, le représentant du collège des salariés a indiqué que la présentation symbolique des travaux de la commission considérant que la disposition matérielle des lieux : table en « U », représentait une forme d'opposition entre l'exploitant et les associations dont les pouvoirs publics seraient arbitres. Faut de disposer d'une table circulaire pouvant accueillir en nombre les membres titulaires de la commission (et eux seuls, leurs suppléants étant installés au deuxième rang) et compte tenu du besoin de conserver la visibilité sur l'écran de projection, il sera sans doute difficile de répondre à la demande de Monsieur Papin mais une disposition améliorée en « pans coupés » pourra être expérimentée.

Monsieur Dubel a reproché à la direction des MDPA « *de s'être arrangé pour que les organisations syndicales de mineurs retraités ne soient pas membres de la commission* ». Madame Schumpp a rappelé que, s'agissant d'une entreprise en activité, les relations avec les organisations syndicales faisaient l'objet de dispositions législatives et réglementaires, lesquelles ne prévoyaient pas de représentation des associations de retraités.

Le bureau de la CSS StocaMine clôt ses travaux à 11 heures 15./.

Pour le préfet et par délégation
Le sous-préfet de Mulhouse,
président



Jean-Noël Chavanne



PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Réunion du : 29/03/2019 - Sous-Préfecture de Mulhouse - FEUILLE DE PRESENCE

Objet : Commission de Suivi de Site StocaMine Bureau

Nom	Prénom	Fonction
DUBEL	Jean Marie	collège riverains : CFTC et Cite Longenzug
Téléphone		
Mél :		

Nom	Prénom	Fonction
PAPIN	Mickaël	collège salarial
Téléphone		
Mél :		

Nom	Prénom	Fonction
SCHUMPP	Celine	collège ex-propriété liquidation Awwabe ADPA
Téléphone 06 37 32 55 95		
Mél : c.schump@mdpa.fr		

Nom	Prénom	Fonction
BENOIT	Benjamin	charge mission DREAL
Téléphone 03 88 03 06 23		
Mél : benjamin.benoit@developpement-durable.gouv.fr		



Objet : Commission de Suivi de Site StocaMine Bureau

Nom	Prénom	Fonction
CHAVANNE	Jean Noël	Sous Préfet de Mulhouse
Téléphone		
Mél:	jean-noel.chavanne@haut-rhin.gouv.fr	

Nom	Prénom	Fonction
Téléphone		
Mél :		

Nom	Prénom	Fonction
Téléphone		
Mél:		

Nom	Prénom	Fonction
Téléphone		
Mél:		